

Règle d'utilisation de la salle communautaire

Merci de rendre le local propre et dans l'état dans lequel vous l'avez trouvé. Les poubelles doivent être vidées (compost, PET, papier, sacs poubelles, ...). La personne qui réserve le local est garante de l'état dans lequel le local est rendu. Tout nettoyage complémentaire sera facturé à la ou au locataire (CHF 75.00/heure).

Une base de vaisselle pour 30 personnes est à disposition, ainsi qu'un lave-vaisselle. En arrivant dans la salle, merci de vider le lave-vaisselle et de lancer le suivant en partant. Le produit vaisselle ainsi que les tablettes pour le lave-vaisselle sont mis à disposition.

Le local est non-fumeur (y compris cigarette électronique). Le frigo peut être utilisé mais doit être vidé à la fin de la location.

Le matériel de motricité n'est pas libre d'utilisation – si vous souhaitez l'utiliser, merci de l'annoncer par mail à l'association afin de connaître les règles d'utilisation et de nettoyage.

Les utilisateurs.trices de la salle doivent veiller au respect du voisinage et au respect des horaires de location.

Tout objet cassé ou abîmé doit être signalé à l'association de quartier par mail association@morges-eglantine.ch et sera facturé au besoin.

Pour information, il est possible qu'il y ait du passage pendant votre réservation. En effet, des casiers de prêts sont dans la salle et des habitant.es du quartier viennent chercher/rendre des trottinettes. De plus, les concierges du quartier ont leurs locaux dans la salle, et peuvent circuler afin de se rendre aux toilettes, par exemple.

Surface : 192 m²

Association de quartier Eglantine

